



# THEOLIA

## Communiqué de presse

Aix en Provence, 31 mai 2010

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT CONTRAIRE AUX LOIS APPLICABLES.

## Le Conseil d'administration de THEOLIA prend acte de l'intention des membres du Concert de participer à l'augmentation de capital

A la suite de la nomination de Fady Khallouf en tant que Directeur Général de THEOLIA, Michel Meeus, administrateur de la Société depuis le 19 mars 2010, a souhaité manifester publiquement, en son nom propre et aussi au nom de Pierre Salik, de Brigitte Salik et de CRC Active Value (déclaré comme concert auprès de l'AMF le 15 mars 2010 et détenant 3.656.774 actions de la Société) son intention de souscrire à l'augmentation de capital pour un montant de 10 millions d'euros au prorata de leurs participations respectives et de manière non solidaire. Cette manifestation d'intérêt devrait être confirmée dans un engagement de souscription ferme immédiatement avant le lancement de l'augmentation de capital.

« La nomination de Fady Khallouf, issu du secteur de l'énergie et de l'environnement, et la réussite attendue de l'augmentation de capital assureront un nouveau départ pour l'entreprise. THEOLIA est aujourd'hui en ordre de marche et nous sommes confiants dans sa capacité à se développer. Si nous souhaitons y investir de nouveaux capitaux, c'est que nous avons la conviction que cet investissement sera créateur de valeur. C'est pourquoi nous sommes confiants que d'autres investisseurs appuieront notre démarche » a indiqué Michel Meeus.

Pour sa part, le Conseil d'administration de THEOLIA a pris acte et s'est réjoui de l'intention des membres du Concert de participer à l'augmentation de capital. Il a tenu à souligner par la voix de son Président Eric Peugeot, l'importance de cette manifestation de confiance envers la Société.

Fady Khallouf, Directeur Général de THEOLIA, a tenu à indiquer qu'il avait déjà reçu des manifestations d'intérêt d'autres investisseurs. Il considère à ce titre que « ce sont des signes encourageants d'une dynamique positive pour l'augmentation de capital et le devenir de la Société ».

## A propos de THEOLIA

THEOLIA est un développeur et un opérateur international indépendant de projets éoliens. THEOLIA exerce principalement ses activités en France, en Allemagne et en Italie, ainsi qu'en Inde, au Brésil et au Maroc. THEOLIA est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris, marché réglementé de NYSE Euronext, sous le mnémonique TEO. La valeur est admise dans l'indice CAC Small 90.

## Pour plus d'information

Edward F. McDonnell  
Responsable Relations Investisseurs  
Tél : +33 (0)4 42 906 594  
[eddie.mcdonnell@theolia.com](mailto:eddie.mcdonnell@theolia.com)

Diane d'Oléon  
Tel : + 33 (0)6 09 04 80 11  
[diane@eca-agency.com](mailto:diane@eca-agency.com)

### THEOLIA

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 40 308 707 €  
Siège social : 75 rue Denis Papin BP 80199 - 13795 Aix-en-Provence cedex 3  
Tel : +33 (0)4 42 904 904 – Fax : +33 (0)4 42 904 905 - [www.theolia.com](http://www.theolia.com)

THEOLIA est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code Mnemo : TEO

### Important

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat, d'acquisition, de souscription, de cession ou d'émission ni un acte de démarchage en vue de la cession, l'émission, l'achat, l'acquisition ou la souscription de titres de capital de THEOLIA dans toute juridiction.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres de THEOLIA aux Etats-Unis. Aucun titre de THEOLIA n'a été et ne fera l'objet d'un enregistrement soumis à l'*US Security Act* de 1933 tel que modifié (le "*US Securities Act*") ou à toute autre loi boursière d'un Etat ou d'une autre juridiction des Etats-Unis. En conséquence, les titres de THEOLIA ne peuvent pas être offerts, vendus, souscrits, exercés, revendus, transférés ou délivrés ou faire l'objet d'une renonciation, directement ou indirectement, aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement (ou d'une exemption d'enregistrement) dans les conditions prévues par l'*US Securities Act* et conformément à toute loi boursière étatique qui serait applicable. Il n'y aura pas d'offre au public des titres de THEOLIA aux Etats-Unis.

Ni ce communiqué (y compris tout document distribué en lien avec ce communiqué) ni toute partie ou toute copie de ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué aux Etats-Unis, Australie, Canada, Japon ou Afrique du Sud. Tout non-respect de cette restriction peut constituer une violation des lois boursières applicables aux Etats-Unis, Australie, Canada, Japon ou Afrique du Sud. La distribution de ce communiqué dans d'autres juridictions peut faire l'objet de restrictions légales et toute personne en possession de ce document doit s'informer de ces restrictions et s'y conformer.

Un prospectus sera enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") et sera disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de THEOLIA ([www.THEOLIA.com](http://www.THEOLIA.com)). Il comprend entre autres des informations sur les facteurs de risque qui doivent être lues conjointement avec ce document.